

**ARRÊTÉ MUNICIPAL n°AT2026-119**  
**Composition du Comité Social Territorial**  
**Commune de Rives-en-Seine**

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

Vu

- Le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2128-18,
- Le Code Général de la fonction publique, notamment ses articles L.251-5 à L.251-10 et L.252-1 à L.252-2 et L.254-2 à L.254-4,
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,
- Le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment ses articles 6 et 7,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2022, fixant le nombre de représentants de la collectivité et des représentants du personnel au comité social territorial à 5 titulaires et 5 suppléants,
- Vu le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022,
- Vu l'arrêté n°ARH2022-286 en date du 15 décembre 2002, portant désignation des représentants de la collectivité et du personnel,
- Vu l'élection du Maire et l'installation du nouveau conseil municipal en date du 20 mars 2026,

**ARRETE**

**Article 1 :** La composition du Comité Social Territorial de la commune de Rives-en-Seine s'établit comme suit :

**Représentants de la collectivité :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. CORITON Bastien, Maire	Mme CHRISTIAENS Sylvie, Adjointe
M. DUPRAY Thierry, Adjoint	M. VOIMENT Alexandre, Adjoint
M. RIC André, Adjoint	M. GIRARD Christophe, Conseiller délégué
Mme DESSAUX Annic, Conseillère	M. LEBAS Jacques, Conseiller
M. SIDOINE Pierre, Conseiller	Mme LEPEME Dominique, Conseillère

**Représentants du personnel :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme LAMISSE Christelle, Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	M. AUCHERE Emmanuel, Agent de maîtrise
Mme MARQUER Nathalie, Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	M. GONZALEZ Lény, Agent de maîtrise
M. TILLAUX Charlélie, Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Mme GOYER Léa, Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Mme VARNIERE Maude, Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Mme LECOQ Frédérique, Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
M. VITTECOQ Benoit, Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Mme OGER Muriel, Rédacteur



**Article 2 :** La décision prend effet à compter de la publication. L'arrêté n°ARH2026-286 du 15 décembre 2022 portant composition du comité Social Territoriale est abrogé.

**Article 3 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime

Fait à Rives-en-Seine, le 7 mai 2026

Le Maire,  
Bastien CORITON

Publié sur le site internet  
de la Commune le 07/05/2026



Bastien Coriton